

- Projet Educatif De Territoire -  
**TRAME DE RENOUVELLEMENT PEdT  
2022/2025**

Trame destinée aux territoires sur lesquels  
des accueils de loisirs périscolaires (ALAE) sont organisés

Les PEdT visent à proposer un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école, dans le respect des compétences de chacun. Ils tendent à favoriser le déploiement de loisirs éducatifs contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

L'élaboration et la mise en application d'un PEdT sont suivies par un **comité de pilotage**, qui coordonne les actions développées, en concertation avec les parents, avec les enseignants et avec les autres partenaires éducatifs présents sur le territoire (associations notamment).

**Il convient à présent de déposer un nouveau PEdT pour la période 2022-2025.**

Le Groupe d'Appui Départemental propose une trame pour vous aider à présenter ce nouveau projet. Cette trame est adaptée pour les collectivités restées à 4,5 jours d'école par semaine, autant que pour les collectivités passées à 4 jours d'école par semaine.

Votre comité de pilotage constitue une ressource qui vous permettra de compléter au mieux le présent document.

Les éléments que vous présenterez dans cette trame peuvent s'appuyer sur les éléments produits lors de la phase d'auto-évaluation que vous avez menée.

**Le recours au présent outil n'a pas de caractère obligatoire. Vous pouvez, si vous le souhaitez, transmettre votre projet sur tout support que vous jugez plus adapté.**

Cette trame et/ou les documents que vous élaborerez sont à renvoyer à la DSDEN et à la CAF pour information, **avant le 17 juin 2022**, aux 3 adresses électroniques suivantes :

[sdjes31-pedt@ac-toulouse.fr](mailto:sdjes31-pedt@ac-toulouse.fr)

[rythmes.scolaires31@ac-toulouse.fr](mailto:rythmes.scolaires31@ac-toulouse.fr)

[dsp.caftoulouse@caf.fr](mailto:dsp.caftoulouse@caf.fr)

Si votre PEdT reçoit un avis favorable des deux institutions, vous recevrez la convention PEdT et/ou Plan mercredi signée par toutes les parties. Il vous reviendra au préalable de la signer et de la retourner à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

Par souci de concision, le terme « ALAE » (accueil de loisirs associé à l'école) est utilisé dans ce document ; il recouvre ici les accueils de loisirs périscolaires déclarés, qui utilisent parfois d'autres acronymes (CLAE, AIC, ALP, etc.).

De la même manière, le terme « NAP » (nouvelles activités périscolaires) recouvre ici les activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées par la réforme des rythmes éducatifs ; ces activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées peuvent parfois utiliser un autre acronyme (TAP).

# Sommaire

<b>I. INFORMATIONS GÉNÉRALES :</b>	<b>5</b>
A. <u>Périmètre territorial du projet</u>	5
B. <u>Compétences de la (des) collectivité(s) signataire(s) sur la période 2022-2025 :</u>	6
C. <u>Le ou Les coordonnateurs du PEdT :</u>	7
D. <u>Périmètre d'âges du PEdT :</u>	8
E. <u>Organisation du temps scolaire :</u>	8
F. <u>Périmètre temporel du PEdT :</u>	10
<b>II. ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC DU PEDT</b>	<b>13</b>
A. <u>Si vous avez mené une évaluation de votre précédent PEdT, merci de l'annexer au présent document et de vous rendre directement à la partie C du présent chapitre.</u>	13
B. <u>Si vous n'avez pas mené de démarche d'évaluation de votre précédent PEdT, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes</u>	13
1. Enfants recensés sur le territoire / enfants scolarisés :	13
2. Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat) :	14
3. Transformation prévue des modes d'accueil :	15
4. Articulations NAP – ALAE :	16
5. Règlements et régime juridique d'accueil des enfants dans le temps périscolaire	17
6. Modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités périscolaires proposées (hors activités préexistantes de l'ALAE)	20
7. Qualité des activités périscolaires et extrascolaires proposées	21
8. Diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées	24
9. Tarification prévue :	26
10. Accessibilité	28
11. Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires :	29
12. Evolution de l'offre d'activités EN DEHORS DES NAP/garderie/ALAE :	31
13. Dispositifs existants/nouveaux	31
14. Evolution des ressources matérielles du territoire	32
15. Evolution des ressources humaines du territoire	33
16. Les contraintes du territoire	35
17. Liens avec les Familles	36
C. <u>Synthèse de l'état des lieux/diagnostic de votre PEdT :</u>	38
D. <u>(si concerné) Evaluation du Plan mercredi 2018-2022 :</u>	39
1. Porteurs du projet	39
2. Organisation et moyens mis en œuvre dans le Plan mercredi 2018-2022	40
Accueils de loisirs maternels	40
Accueils de loisirs élémentaires	40
Accueils de loisirs mixtes	40
Enfants de moins de 6 ans (total par commune)	40
Enfants de plus de 6 ans (total par commune)	40
3. Activités mises en œuvre en 2018-2022 répondant aux 4 axes la charte qualité Plan mercredi	42
<b>III. OBJECTIFS DU PEDT 2022-2025 :</b>	<b>43</b>
A. <u>Une référence commune : le socle commun de connaissances de compétences et de culture :</u>	43
B. <u>Lien avec les projets d'école :</u>	44
C. <u>Tableau de synthèse du projet : (à compléter en concertation avec les membres du comité de pilotage)</u>	45
D. <u>(option) Mise en œuvre d'un Plan mercredi en 2022-2025</u>	50
1. Porteurs du projet	50
2. Organisation du Plan mercredi 2022-2025	51
Accueils de loisirs maternels	51
Accueils de loisirs élémentaires	51
Accueils de loisirs mixtes	51

Enfants de moins de 6 ans (total par commune)	51
Enfants de plus de 6 ans (total par commune)	51
3. Activités mises en œuvre en 2022-2025 répondant aux 4 axes la charte qualité Plan mercredi	52

#### **IV. GOUVERNANCE : LE COMITÉ DE PILOTAGE ET LES INSTANCES DE CONCERTATION AUTOUR DU PEDT**

1. <u>Le comité de pilotage du PEdT</u>	53
2. <u>Les autres instances de concertation :</u>	54

#### **V. LISTE DES ANNEXES À JOINDRE**

57

# Glossaire

AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (anciennement AVS)

ALAE : accueil de loisirs associé à l'école = CLAE = accueil de loisirs périscolaire

ALSH : accueil de loisirs sans hébergement = accueil de loisirs extrascolaire

APC : activités pédagogiques complémentaires menées dans le cadre scolaire pour une durée de 36h par an.

Atelier Etude : atelier encadré par un enseignant ou un intervenant qualifié, qui permet aux enfants de faire leurs devoirs en bénéficiant de la présence d'un adulte compétent

ATSEM : agent territorial spécialisé des écoles maternelles

AVL : Auxiliaire de Vie de Loisirs, intervenant pour l'accompagnement d'un mineur en situation de handicap dans le temps extrascolaire.

AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire, intervenant pour l'accompagnement d'un mineur en situation de handicap dans le temps scolaire et parfois périscolaire. Ancienne appellation des AESH.

CAF : caisse d'Allocations familiales

CCAS : centre communal d'action sociale

CEJ : Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement signé entre la CAF et une collectivité locale afin de développer et d'optimiser l'offre d'accueil des enfants et des jeunes jusque 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse.

CLAE : centre de loisirs associé à l'école = ALAE = accueil de loisirs périscolaire

CLAS : contrat local d'accompagnement à la scolarité

Contrat de ville : contrat cadre dans lequel tous les partenaires de la politique de la ville indiquent leurs actions en faveur des quartiers en décrochage

CPE : conseiller-ère principal-e d'éducation

CTG : convention territoriale globale

DGA : directeur-riche général-e adjoint-e des services

DGS : directeur-riche général-e des services

DSDEN : direction des services départementaux de l'éducation nationale

DSR Cible : dotation de solidarité rurale perçue par les communes de moins de 10000 habitants les plus défavorisées

DSU Cible : dotation de solidarité urbaine perçue par les communes de plus de 5000 habitants les plus défavorisées

EPCI : établissement public de coopération intercommunale. Par exemple, les communautés de communes sont des EPCI ; les SIVOM ou SIVU sont également des EPCI.

Extrascolaire : temps libre, non-scolaire, d'une journée où il n'y a pas école (samedi, dimanche et vacances)

IA-DASEN : inspecteur-riche d'académie, directeur-riche académique des services de l'éducation nationale

NAP : nouvelles activités périscolaires. Cet acronyme recouvre ici les activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées par la réforme des rythmes éducatifs. NAP = TAP

Périscolaire : temps libre, non-scolaire, d'une journée où il y a école (matin avant la classe, pause méridienne, après-midi après la classe, soir). Par exemple, s'il y a école le mercredi matin, alors le mercredi midi et le mercredi après-midi sont du temps périscolaire.

PEdT : projet éducatif de territoire

RPI : regroupement pédagogique intercommunal

SIVOM : syndicat intercommunal à vocation multiple

SIVU : syndication intercommunal à vocation unique

TAP : temps d'activités périscolaires. Cet acronyme recouvre les activités périscolaires organisées dans les 3 heures libérées par la réforme des rythmes éducatifs. TAP = NAP

[retour sommaire](#)

## I. Informations générales :

### A. Périmètre territorial du projet

Nom de la Commune, ou EPCI, ou RPI porteur du projet 2022-2025 :

LACROIX-FALGARDE

*Si EPCI, préciser le nom des différentes communes concernées par le projet 2022-2025 :*

Communes avec écoles :	Communes sans école :
Lacroix-Falgarde	

*(si le nombre de lignes est insuffisant, insérer des lignes ou joindre en annexe une liste des communes avec écoles, et des communes sans école)*

*Si le PEdT n'est pas porté par un EPCI, mais est cosigné avec d'autres communes dans le cadre d'un RPI, nommer ces communes :*

Communes avec écoles :	Communes sans école :

*(si le nombre de lignes est insuffisant, insérer des lignes ou joindre en annexe une liste des communes avec écoles, et des communes sans école)*

*Si le territoire se situe en zone prioritaire, indiquer de quel type :*

DSU Cible	DSR Cible	Contrat de ville	autre

*(nommer les communes concernées)*

**S'il y a eu des modifications dans le périmètre territorial du PEdT (par rapport au PEdT précédent), quelles sont-elles ? et quelles en sont les raisons ?**

**B. Compétences de la (des) collectivité(s) signataire(s) sur la période 2022-2025 :**

*cocher toutes les cases concernées*

		0/3 ans	3/6 ans	6/11 ans	11/14 ans	14/17 ans
Périscolaire	uniquement les ALAE (déclarés à la DDCS)		x	x		
	uniquement les accueils périscolaires non déclarés (= pas les ALAE)					
	Ou tout type d'accueil et d'activité périscolaire					
Accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi						
Garderie du mercredi avant l'après-midi (à la sortie des classes)						
Accueils de loisirs extrascolaires (samedi et/ou vacances) et séjours de vacances						
Restauration scolaire			x	x		
Bâtiments scolaires			x	x		
Accueils de la petite enfance (crèche, relais assistantes maternelles, etc.)						

**- Si les compétences ont changé récemment, quels sont ces changements et les conséquences de ces changements ?** (ex : extension d'une compétence périscolaire+extrascolaire pour les 3-11 ans vers une compétence périscolaire+extrascolaire pour les 0-17 ans...)

Le périscolaire est déclaré en ALAE depuis decembre 2021

### C. Le ou Les coordonnateurs du PEdT :

ELU PILOTE	
Nom Prénom	DESCAILLOT Elsa
Fonction	Adjointe au maire en charge des affaires scolaires
Adresse postale	Mairie de Lacroix Falgarde Avenue des Pyrénées 31120 Lacroix Falgarde
Téléphone	06.27.77.85.07
Adresse électronique individuelle	elsa.descaillot@lacroixfalgarde.fr

La coordination du PEdT figure-t-elle dans les missions d'un salarié ?  oui  non

Si oui, ce salarié est :  un agent public  un salarié d'association

Si oui, dans la fiche de poste de ce technicien coordonnateur, quel temps de travail est affecté à la coordination du PEdT ?

- un Equivalent Temps Plein (1 ETP = 1607 heures par an)  
 entre 1 ETP et 0,5 ETP  entre 0,5 ETP et 0,25 ETP  
 entre 0,25 ETP et 0,10 ETP  entre 0,10 ETP (ou 160 heures par an) et 72 heures par an (soit 2h/semaine d'école)  
 entre 72 heures par an et 36 heures par an (soit 1h/semaine d'école)  
 moins de 36 heures par an

La fiche de poste de ce salarié intègre-t-elle un temps de préparation, d'animation et de suivi du comité de pilotage ?  oui  non

Le poste de ce salarié bénéficie-t-il d'une aide au titre du CEJ ?  oui  non

Si oui, pour quelle quotité de travail (en % par rapport à un temps plein) ? .....

TECHNICIEN COORDONNATEUR/Elu en charge PEDT	
Nom Prénom	Lirola Marie
Fonction exacte	Conseillère municipale déléguée en charge des affaires scolaires
Employeur	
Adresse postale	
Téléphone	06.51.23.03.45
Adresse électronique individuelle	marie.lirola@lacroixfalgarde.fr

## D. Périmètre d'âges du PEdT :

**Votre PEdT concerne les enfants/jeunes de : cocher une seule case**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 3 à 6 ans uniquement             | <input type="checkbox"/> 6 à 11 ans uniquement |
| <input checked="" type="checkbox"/> 3 à 11 ans uniquement | <input type="checkbox"/> 3 à 17 ans uniquement |
| <input type="checkbox"/> 0 à 11 ans uniquement            | <input type="checkbox"/> 0 à 17 ans uniquement |
| <input type="checkbox"/> Autres bornes d'âges : .....     |  |

**Par rapport au précédent PEdT, y a-t-il des modifications de l'âge des enfants/jeunes concernés ?**

- oui  non

**Si oui, quelles sont-elles ? et quelles en sont les raisons ?**

## E. Organisation du temps scolaire :

**L'organisation de la semaine scolaire (4j / 4,5j) est-elle la même sur l'ensemble du territoire concerné par le PEdT ?**

- oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout

Si non, comment votre PEdT prendra-t-il cette donnée en compte ?

**Une dérogation à l'organisation du temps scolaire a-t-elle été obtenue pour la rentrée de septembre 2022 :**

1- Dérogation simple (respectant les 9 demi-journées d'enseignement, et les 24h d'enseignement hebdomadaire) = organisation :

- a- d'une demi-journée d'enseignement le samedi matin au lieu du mercredi matin ;
- b- et/ou d'une ou plusieurs journées d'une durée supérieure à cinq heures trente ;
- c- et/ou d'une ou plusieurs demi-journées d'enseignement d'une durée supérieure à trois heures trente.

2 – Autre dérogation :

- a- organiser le temps scolaire sur 8 demi-journées dont 5 matinées et ainsi regrouper les activités périscolaires sur un après-midi ;
- b- et/ou de réduire le nombre hebdomadaire d'heures d'enseignement, en compensant par un raccourcissement des vacances scolaires d'été.
- c- passage à 4 jours d'école depuis septembre 2017
- d- passage à 4 jours d'école en septembre 2018

Nature de la dérogation (ex : mentionner 1a, ou 2c ou...)	Commune concernée	Ecoles concernées	Date à laquelle la dérogation a été accordée

**Remarques éventuelles :**

**Le choix d'organisation de la semaine scolaire est-il soumis à des contraintes ?**

- oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

Si oui, lesquelles ?

- Transports       Organisation du service de restauration  
 Coordination avec d'autres communes (RPI)  
 Demande spécifique des enseignants       Demande spécifique des parents  
 Impact financier sur la collectivité       Impact financier sur les parents  
 Difficulté à mobiliser un nombre suffisant de personnes pour couvrir les taux d'encadrement réglementaires  
 Difficulté à mobiliser des intervenants bénévoles ou salariés pour les NAP

Autres : .....

**Renseignez votre organisation horaire prévue à la rentrée de septembre 2022 (= année scolaire 2022-2023) :**

- Joignez en Annexe 1 un schéma de l'organisation d'une semaine type au 01/09/2022
- Joignez en Annexe 2 un schéma de l'organisation d'un mercredi type au 01/09/2022  
(pour des détails, Cf. dernière page du document)

**Si votre territoire a choisi de revenir à 4 jours d'école, pouvez-vous expliquer quelles sont les raisons de ce choix ?**

**Si votre territoire a choisi de rester à 4,5 jours d'école, pouvez-vous expliquer quelles sont les raisons de ce choix ?**

Organisation similaire sur l'ensemble des communes de la communauté des communes du Sicoval

Organisation soumise et votée par les familles

**Les discussions/débats sur l'organisation de la semaine scolaire sont-ils clos ?**

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

**Si non, pour quelles raisons ? Quelles sont les suites attendues ? Quel est/sera le lien avec le PEdT ?**

### **F. Périmètre temporel du PEdT :**

Temps extrascolaire = les jours où il n'y a pas école. Exemple : samedi et vacances.

S'il n'y a pas école le mercredi matin, alors le mercredi est du temps extrascolaire.

Temps périscolaire = temps libre (hors temps de classe) les jours où il y a école. Exemple : s'il y a école le mercredi matin, alors le mercredi midi et le mercredi après-midi sont du temps périscolaire. Le temps périscolaire inclut le temps du matin avant la classe, le temps de pause méridienne et le temps de fin d'après-midi (après la classe) ou de soirée.

La réforme des rythmes éducatifs, en maintenant le temps hebdomadaire de classe à 24h et en instaurant une demi-journée de classe supplémentaire dans la semaine, a réduit la durée du temps de classe quotidien de 45 mn (dans la majorité des cas) les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pendant ces 3 heures (4x45mn), les collectivités ont été incitées à organiser des activités : les « nouvelles » activités périscolaires (NAP). Elles occupent seulement une partie du temps périscolaire, qui est beaucoup plus vaste.

L'objectif des PedT est de développer la cohérence, la continuité et la complémentarité éducatives des différents temps de la journée, de la semaine et de l'année de l'enfant et/ou du jeune.

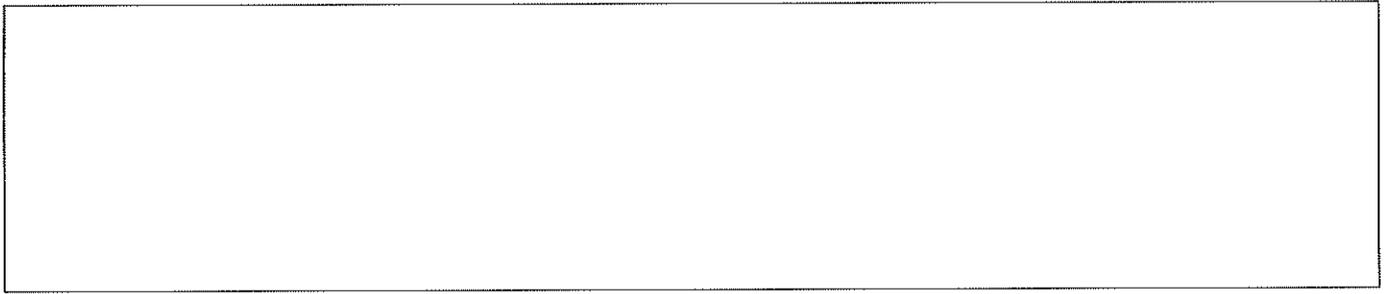
### **Votre PEdT concerne en 2022 : cocher autant de cases que vous le souhaitez**

<u>Territoire avec école sur 4,5 jours</u>	<u>Territoire avec école sur 4 jours</u>
<input checked="" type="checkbox"/> le temps des NAP	<input type="checkbox"/> le temps des NAP
<input checked="" type="checkbox"/> tout le temps périscolaire avant la classe	<input type="checkbox"/> tout le temps périscolaire avant la classe
<input checked="" type="checkbox"/> tout le temps périscolaire de pause méridienne	<input type="checkbox"/> tout le temps périscolaire de pause méridienne
<input type="checkbox"/> tout le temps périscolaire après la classe de l'après-midi	<input type="checkbox"/> tout le temps périscolaire après la classe de l'après-midi
<input type="checkbox"/> le temps périscolaire du mercredi pause méridienne	<input type="checkbox"/> le temps extrascolaire du mercredi matin
<input type="checkbox"/> le temps périscolaire du mercredi après-midi	<input type="checkbox"/> le temps extrascolaire du mercredi pause méridienne
<input checked="" type="checkbox"/> l'articulation des NAP avec le reste du temps périscolaire	<input type="checkbox"/> le temps extrascolaire du mercredi après-midi
<input checked="" type="checkbox"/> l'articulation des NAP avec le temps scolaire	<input type="checkbox"/> l'articulation des NAP avec le reste du temps périscolaire
<input type="checkbox"/> l'articulation de tout le temps périscolaire et du temps scolaire	<input type="checkbox"/> l'articulation des NAP avec le temps scolaire
<input type="checkbox"/> l'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, et du temps extrascolaire (vacances)	<input type="checkbox"/> l'articulation de tout le temps périscolaire et du temps scolaire
<input type="checkbox"/> Autre périmètre temporel : .....	<input type="checkbox"/> l'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, et du temps extrascolaire du mercredi
.....	<input type="checkbox"/> l'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, et du temps extrascolaire du samedi et des vacances
.....	<input type="checkbox"/> Autre périmètre temporel : .....
.....	.....
	.....

### **Par rapport au précédent PEdT, y a-t-il des modifications du périmètre temporel de votre PEdT ?**

oui  non

**Si oui, quelles sont-elles ? et quelles en sont les raisons ?**



## II. Eléments de diagnostic du PEdT

A. Si vous avez mené une évaluation de votre précédent PEdT, merci de l'annexer au présent document et de vous rendre directement à la partie C du présent chapitre.

B. Si vous n'avez pas mené de démarche d'évaluation de votre précédent PEdT, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes

### 1. Enfants recensés sur le territoire / enfants scolarisés :

		0-3 ans	3-6 ans	6-11 ans	11-15 ans	15-18 ans
2022	Nbre d'enfants recensés sur le territoire		92	125		
	Nbre d'enfants « scolarisés » sur le territoire		90	120		

Une évolution sensible du nombre d'enfants et de jeunes recensés sur le territoire est-elle prévue entre 2022 et 2025 ?

oui tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

Si cette évolution est significative, quelles précisions pouvez-vous apporter ? (ex : tranches d'âges concernées, raisons de l'évolution démographique, etc)

Une évolution sensible du nombre d'enfants et de jeunes scolarisés sur le territoire est-elle prévue entre 2022 et 2025 ?

oui tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

Si cette évolution est significative, quelles précisions pouvez-vous apporter ? (ex : tranches d'âges concernées, liens éventuels avec l'évolution démographique, nombre important de situations individuelles dérogeant à la carte scolaire, etc)

Le cas échéant, quel impact ces évolutions auront-elles sur le PEdT ?

**2. Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat) :**

En 2022	Ecole maternelle 3-6 ans	Ecole élémentaire 6-11 ans	Ecole primaire (maternelle + élémentaire) 3-11ans	collèges	lycées
Nombre d'établissements scolaires	1	1			
Nombre de classes	3	6			

**Une évolution sensible du nombre d'établissements et/ou de classes sur le territoire est-elle prévue entre 2022 et 2025 ?**

- oui tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

**Si cette évolution est significative, quelles précisions pouvez-vous apporter ? (ex : type d'étab. public/privé éventuellement concerné, raisons de la baisse du nbre de classes, etc)**

**Le cas échéant, quel impact cela peut-il avoir sur le PEdT ?**

[retour sommaire](#)

### 3. Transformation prévue des modes d'accueil :

Entre 2022 et 2025

		Transformation d'une garderie périscolaire en accueil de loisirs périscolaire déclaré (ALAE...)	Transformation d'un accueil de loisirs périscolaire (ALAE...) en garderie périscolaire	Création d'un accueil de loisirs associé au collège (ALAC, CLAC, etc.)
Quelle transformation ?	Si oui, cochez	x		
	Indiquer la date de mise en œuvre prévue de cette transformation	01/12/2021		
	Précisez les raisons :	Amélioration de l'accueil des enfants sur les temps périscolaires.		
Publics concernés	Age des mineurs concernés	3-11 ans		
Périodes concernées	La transformation concerne-t-elle le temps d'accueil du matin ? (oui / non)	oui		
	La transformation concerne-t-elle le temps d'accueil du midi ? (oui / non)	oui		
	La transformation concerne-t-elle le temps d'accueil du soir ? (oui / non)	oui		

#### Autre transformation notable dans l'organisation de l'accueil des enfants/jeunes dans le temps périscolaire hors mercredi ?

Territoire avec écoles à 4,5 jours : Le cas échéant, décrivez toute transformation notable prévue entre 2022 et 2025 dans l'organisation de l'accueil des enfants le mercredi après la classe (restauration, garderie, accueil de loisirs du mercredi après-midi, liens avec associations sportives, culturelles, etc.) ?

Compétence Sicoval

Territoire avec écoles à 4 jours : Le cas échéant, décrivez toute transformation notable prévue entre 2022 et 2025 dans l'organisation de l'accueil des enfants/jeunes le mercredi (modalités de prise en

charge des enfants le mercredi matin, modalités de prise en charge des enfants le mercredi après-midi, restauration, garderie, accueil de loisirs, liens avec associations sportives, culturelles, etc.) ?

[retour sommaire](#)

#### 4. Articulations NAP – ALAE :

*Parents, écoles, ALAE, ALSH, associations, acteurs de l'éducation populaire, de l'accompagnement à la scolarité, de la réussite éducative, du médico-éducatif, de l'orientation, etc. les partenaires éducatifs ont des spécificités qui les distinguent. Cette diversité est une richesse dès lors qu'elle est identifiée, comprise et acceptée par chacun des acteurs. La complémentarité des approches permet d'élargir la palette des regards portés sur l'enfant ou le jeune et aide celui-ci à trouver sa place, à construire sa personnalité, à s'épanouir.*

**Sont recherchées l'articulation** des activités éducatives proposées en périscolaire avec les projets mis en œuvre sur le temps scolaire, et **leur cohérence**.

Pendant les 3 heures « libérées » par la réforme, les collectivités ont été incitées à organiser des activités : les « nouvelles » activités périscolaires (NAP).

Lorsqu'un ALAE était déjà organisé sur le territoire avant la réforme, les NAP ont pu être mis en œuvre de façons différentes :

- les NAP sont intégrées dans la programmation de l'ALAE et dans son projet pédagogique, et placées sous la responsabilité du directeur de l'ALAE. Ces nouvelles activités ont alors permis d'enrichir l'offre d'activités préexistantes dans l'ALAE, sans nécessairement faire l'objet d'une communication spécifique en tant que « NAP ».

ou

- les NAP sont juxtaposées à la programmation de l'ALAE, sans lien réel avec son projet pédagogique. La programmation des NAP a parfois été confiée à une autre personne que le directeur de l'ALAE, voire à un autre service ou à une autre entité juridique. Dans ce cas, les NAP ont fait l'objet d'une communication séparée de celle de l'ALAE, avec des modalités d'inscription distinctes.

ou

- de nombreuses situations intermédiaires, différentes ou mélangeant les 2 cas cités, peuvent exister en fonction des particularités des territoires et des ressources disponibles ou non.

**Le PEDt influe-t-il sur le projet pédagogique de l'ALAE ?**

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

Si oui, comment ?

**Travail en adéquation avec les axes définis du PEDT et en lien avec le projet éducatif de l'association gestionnaire du périscolaire**

Les NAP sont-elles articulées avec le projet pédagogique de l'ALAE ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

Si oui, comment ?

Complémentarité des activités et interventions proposées .  
Le directeur de l'ALAE gère les nap

Dans le cas où les NAP font l'objet d'une communication propre, ou d'une programmation séparée de celle de l'ALAE :

Est-il nécessaire que les NAP continuent à être identifiées différemment de l'ALAE ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

Si oui, pourquoi ?

[retour sommaire](#)

## 5. Règlementation et régime juridique d'accueil des enfants dans le temps périscolaire

Les NAP peuvent être organisées sous la responsabilité d'une garderie (avec plusieurs limites réglementaires) OU sous la responsabilité d'un ALAE.

Sur votre territoire, organisez-vous des garderies ?

oui       non

Si oui, pour quels publics (tranches d'âge), quels jours et sur quels créneaux horaires?

Des activités physiques et sportives sont-elles organisées dans ces garderies ?

oui, tout à fait

plutôt oui

plutôt non

non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Conjointement à la réforme des rythmes éducatifs, lorsqu'un PEdT est organisé sur le territoire concerné, les règles en vigueur dans les ALAE ont été assouplies sur trois points :

- il est dorénavant possible de déclarer un ALAE à partir d'1h quotidienne (continue ou non) de fonctionnement des activités (à la place de 2h avant la réforme)
- il est dorénavant possible de comptabiliser les intervenants ponctuels dans le calcul des taux d'encadrement réglementaires (ce n'était pas possible avant la réforme)
- il est dorénavant possible d'abaisser les taux d'encadrement, sans que ceux-ci puissent être inférieurs à 1 animateur pour 14 mineurs de moins de 6 ans (contre 1 animateur pour 10 avant la réforme), et 1 animateur pour 18 mineurs de 6 ans et plus (contre 1 animateur pour 14 avant la réforme).

Si un accueil de loisirs périscolaire (ALAE) est organisé sur le territoire : présenter les éventuels assouplissements de la réglementation utilisés :

1. Taux d'encadrement assouplis :

oui

non

Si oui :

- pour quel(s) public(s) ?

3-6 ans

6-11 ans

11-17 ans

- à quel(s) moment(s) ?

sur tout le temps des NAP

sur une partie du temps des NAP, laquelle : .....

sur tout le temps du matin

sur une partie du temps du matin, laquelle : .....

sur tout le temps du midi

sur une partie du temps du midi, laquelle : .....

sur tout le temps du soir

sur une partie du temps du soir, laquelle : .....

sur le temps du mercredi **midi avant le repas (uniquement si école sur 4,5 jours)**

sur le temps du mercredi **après-midi (uniquement si école sur 4,5 jours)**

sur une autre partie du temps du mercredi (**uniquement si école sur 4,5 jours**), laquelle : .....

Autre(s) période(s) aux taux assouplis ou précisions éventuelles :

2. Inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement :

oui

non

Si oui, à quel(s) moment(s) ?

sur tout le temps des NAP

sur une partie du temps des NAP, laquelle : .....

- sur tout le temps du matin     sur une partie du temps du matin, laquelle : .....
- sur tout le temps du midi     sur une partie du temps du midi, laquelle : .....
- sur tout le temps du soir     sur une partie du temps du soir , laquelle .....
- sur le temps du mercredi **midi avant le repas (uniquement si école sur 4,5 jours)**
- sur le temps du mercredi après-midi **(uniquement si école sur 4,5 jours)**
- sur une autre partie du temps du mercredi **(uniquement si école sur 4,5 jours)**, laquelle .....

Autre(s) période(s) avec inclusion des intervenants ponctuels dans le taux d'encadrement ou précisions éventuelles :

3. [La durée quotidienne de fonctionnement de votre ALAE est :](#)

- Inférieure à 1h par jour
- Comprise entre 1h et 2h par jour
- Supérieure ou égale à 2h par jour

[retour sommaire](#)

## 6. Modalités d'inscription des enfants aux nouvelles activités périscolaires proposées (hors activités préexistantes de l'ALAE)

- Inscriptions à chaque activité périscolaire :

L'inscription à chaque nouvelle activité périscolaire s'effectue....	oui	non
à la journée ?		x
à la semaine ?		x
au mois ?	x	
Sur l'activité en fonction de la fréquence et de la durée du parcours proposé (ex : inscription en une seule fois pour l'activité Cirque qui se déroule chaque lundi soir sur 3 semaines consécutives) ?		x
de vacances à vacances ?		x
à l'année ?		x
autre ? (à préciser)		

Est-ce que ce sont les enfants qui s'inscrivent aux activités ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

Si oui, est-ce que les parents sont informés de l'activité choisie par leur enfant ?

oui       non

Est-ce que ce sont les parents qui inscrivent leurs enfants aux activités ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

Si oui, si l'enfant ne veut pas pratiquer l'activité, a-t-il le choix de la pratiquer ou non ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

L'enfant qui s'est inscrit sur un cycle peut-il arrêter de fréquenter l'activité ?

oui, il est libre d'arrêter       oui, de façon dérogatoire  
 non, sauf cas très exceptionnel       non, il doit aller au bout du cycle

Remarques ou précisions éventuelles sur les modalités d'inscription :

Un travail est engagé pour la communication aux familles

[retour sommaire](#)

## 7. Qualité des activités périscolaires et extrascolaires proposées

Comptez-vous travailler sur la qualité globale (NAP + activités classiques de l'ALAE) des activités périscolaires proposées dans le cadre du PEdT entre 2022 et 2025 ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non (=pas prioritaire)       non, pas du tout (=pas nécessaire)

Si oui, pourquoi ? Et comment ?

Mise en place de projets à court et moyen terme

Souhaitez-vous faire évoluer le mode d'organisation des séquences et activités entre 2022 et 2025 ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non (=pas prioritaire)       non, pas du tout (=pas nécessaire)

Si oui, en quoi ? Pourquoi ? Comment ?

Souhaitez-vous faire évoluer le nombre de cycles ou parcours, comprenant la même activité pour un même public sur plusieurs séances ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non (=pas prioritaire)       non, pas du tout (=pas nécessaire)

Si oui, en quoi ? Pourquoi ? Comment ?

En général, une progression (technique, par exemple) de l'enfant dans la pratique de l'activité est-elle prévue au fur et à mesure du cycle ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Pourquoi ? Cela fait-il partie des objectifs de votre PedT ?

La pratique de l'activité n'est pas l'objectif premier mais plutôt une progression individuelle de l'enfant ainsi que collective

Est-ce que vous envisagez de développer le nombre de projets communs d'activités avec l'école entre 2022 et 2025 ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non (=pas prioritaire)       non, pas du tout (=pas nécessaire)

Si oui, en quoi ? Pourquoi ? Comment ?

La mise en place de l'ALAE permet d'ouvrir les possibilités de projets communs

**Interrogez-vous les enfants sur la qualité globale (NAP + activités classiques de l'ALAE) des activités périscolaires proposées dans le cadre du PedT entre 2022 et 2025 ?**

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non (=pas prioritaire)       non, pas du tout (=pas nécessaire)

Pourquoi ?

Nous considérons que les enfants doivent être nos premiers interlocuteurs .  
On fait évoluer ces temps périscolaires avec l'aide des enfants .

**Interrogez-vous les parents sur la qualité globale (NAP + activités classiques de l'ALAE) des activités périscolaires proposées dans le cadre du PEdT entre 2022 et 2025 ?**

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non (=pas prioritaire)       non, pas du tout (=pas nécessaire)

Pourquoi ?

Les parents nous donnent leur ressenti de parents.  
Il est important de pouvoir échanger avec eux pour continuer à améliorer le service

**Selon vous, y a-t-il un intérêt à continuer à distinguer les NAP des autres activités proposées par l'ALAE ?**

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Quel intérêt ? Pourquoi ?

**Votre PedT doit-il cibler de façon prioritaire un développement de la qualité globale des activités périscolaires proposées le mercredi après-midi entre 2022 et 2025 ?**

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non (=pas prioritaire)       non, pas du tout (=pas nécessaire)

Pourquoi ?

**Votre PedT doit-il cibler de façon prioritaire un développement de la qualité globale des activités extrascolaires entre 2022 et 2025 ?**

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non (=pas prioritaire)       non, pas du tout (=pas nécessaire)

Pourquoi ?

**Si vous utilisez ou avez utilisé des questionnaires destinés aux enfants, aux parents, aux intervenants, aux enseignants, aux animateurs, merci de bien vouloir les joindre en annexe au présent document. Ils pourront être réutilisés entre 2022 et 2025, et**

**contribuer à l'évaluation de votre PedT en comparant les résultats obtenus à quelques années d'écart.**

[retour sommaire](#)

## 8. Diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées

Est-ce que la diversité globale des **types d'activités** périscolaires et extrascolaires proposées aux enfants de 3 à 11 ans (sportives / artistiques et culturelles / d'expression / manuelles / scientifiques et techniques / etc.) dans le cadre du PEdT doit évoluer entre 2021 et 2025 ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non (=pas prioritaire)       non, pas du tout (=pas nécessaire)

Pourquoi ?

Quel est le domaine d'activité que vous souhaitez retenir comme prioritaire pour votre PEdT 2021-2025 ?

Pourquoi ?

Théâtre à l'école  
Sport à l'école

Pour les enfants de 3 à 11 ans, est-ce que des activités seront proposées à tous les groupes d'âge ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, ce n'est pas possible

Si non, quel groupe d'âge ne sera pas concerné, et pourquoi ?

Pour les enfants de 3 à 11 ans, est-ce que les activités seront proposées quel que soit le genre des enfants (garçons/filles) ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, ce n'est pas possible

Si non, quelles activités seront destinées à un seul des deux sexes, et pourquoi ?

Dans le cadre du PEdT, est-ce que de nouvelles activités seront proposées entre 2022 et 2025 aux enfants de moins de 3 ans ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Pourquoi ? Si oui, lesquelles ?

Dans le cadre du PEdT, est-ce que de nouvelles activités seront proposées entre 2022 et 2025 aux jeunes de 11 à 14 ans ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non (=pas prioritaire)       non, pas du tout (=pas nécessaire ou pas possible)

Pourquoi ? Si oui, lesquelles ?

Dans le cadre du PEdT, est-ce que de nouvelles activités seront proposées entre 2022 et 2025 aux jeunes de 14 à 17 ans?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non (=pas prioritaire)       non, pas du tout (=pas nécessaire ou pas possible)

Pourquoi ? Si oui, lesquelles ?

Dans le cadre du PEdT, est-ce que de nouvelles activités seront proposées entre 2022 et 2025 aux jeunes de 18 à 25 ans?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non (=pas prioritaire)       non, pas du tout (=pas nécessaire ou pas possible)

Pourquoi ? Si oui, lesquelles ?

[retour sommaire](#)

## 9. Tarification prévue :

	Gratuit (si oui, cocher)	Tarification modulée (si oui, cocher et annexer la grille tarifaire)	Tarif unique (si oui, indiquer le tarif)	Ce type d'accueil n'est pas proposé (ou relève de la compétence d'une autre collectivité)
heures libérées par la réforme (NAP en général ou toutes les NAP)			x	
certaines activités pendant les heures libérées par la réforme (certaines activités ou NAP particulières)			x	
ALAE en dehors des 3 heures libérées par la réforme			x	
garderie en dehors des 3 heures libérées par la réforme				x
Accueil de loisirs du mercredi matin				x
Accueil de loisirs du mercredi pause méridienne				x
Garderie du mercredi matin				x
Garderie du mercredi pause méridienne				x
Accueil de loisirs du mercredi après 14h				x
Garderie du mercredi après 14h				x

Est-ce que vous avez pour projet de faire évoluer votre tarification entre 2022 et 2025 ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non (=pas prioritaire)       non, pas du tout (=pas nécessaire)

Si oui, quelle évolution ? et pourquoi ?

Une augmentation du tarif ALAE est envisagée

Pensez-vous que la tarification a un impact sur la fréquentation actuelle des NAP ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si oui, quel impact et pourquoi ?

Pensez-vous que la tarification a un impact sur la fréquentation actuelle des ALAE ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si oui, quel impact et pourquoi ?

Pensez-vous que la tarification a un impact sur la fréquentation actuelle des accueils de loisirs du mercredi ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si oui, quel impact et pourquoi ?

Territoire avec des écoles à 4 jours : des solutions sont-elles proposées à tous les parents concernés pour la garde de leurs enfants le mercredi matin et le mercredi pause méridienne ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si non, pourquoi ? Et comment y remédier ?

Territoire avec des écoles à 4 jours : les solutions pour la garde des enfants le mercredi matin et le mercredi pause méridienne incluent-elle le transport des enfants ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si non, pourquoi ? Et comment y remédier ?

Territoire avec écoles à 4 jours : la tarification des modes de garde proposés (et des transports éventuels) permet(tra)-t-elle la fréquentation de tous les enfants, y compris ceux de familles défavorisées ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si non, pourquoi ? Et comment y remédier ?

Globalement, quelle analyse faites-vous de la tarification proposée ? Identifiez-vous des chantiers prioritaires à mener dans les années à venir pour faire évoluer favorablement votre tarification ?

Nous réfléchissons à une tarification au temps de présence qui sera plus juste pour les familles

[retour sommaire](#)

## 10. Accessibilité

### Accueil des enfants en situation de handicap

Des actions sont-elles prévues pour favoriser l'accès de tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap, aux activités périscolaires ou extrascolaires (heures libérées par la réforme, garderie, accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires) ?

oui  non  ne sait pas

Si oui, quelles actions et quand ? Si non, pourquoi ?

Dans le cadre de votre PEdT, proposerez-vous aux acteurs éducatifs de votre territoire, des formations pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap ?

oui  non  ne sait pas

Avez-vous prévu de mettre à disposition des personnels spécifiques (AVL ou AESH ou AVS) dédiés à l'accompagnement des mineurs en situation de handicap dans les activités périscolaires ou extrascolaires ?

oui  non  ne sait pas

### Accessibilité géographique

Des actions sont-elles prévues pour favoriser l'accessibilité géographique (mobilité) de tous les enfants aux activités périscolaires ou extrascolaires ?

oui  non  ne sait pas

Si oui, quelles actions ? Si non, pourquoi ?

### Accessibilité financière

Des actions ou des dispositifs spécifiques sont-ils prévus entre 2018 et 2021 pour favoriser l'accessibilité financière de tous les enfants aux activités périscolaires ou extrascolaires ?

oui  non  ne sait pas

Si oui, quelles actions ? Si non, pourquoi ?

Aide du CCAS en fonction du quotient familial

[retour sommaire](#)

## 11. Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires :

Les activités proposées dans le cadre du PEdT seront-elles fréquentées par des garçons autant que par des filles ?

oui, tout à fait sait pas  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout  ne

Si non, pourquoi :

Les activités proposées dans le cadre du PEdT seront-elles fréquentées par des enfants de maternelle autant que par des enfants d'élémentaire ?

oui, tout à fait sait pas  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout  ne

Si non, pourquoi :

Les activités jeunesse proposées dans le cadre du PEdT seront-elles fréquentées par des jeunes de 11 à 14 ans autant que par des jeunes de 14 à 17 ans ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si non, pourquoi :

Le PEDT ici s applique a un public 3/11 ans

Les activités proposées dans le cadre du PEdT seront-elles fréquentées par les enfants/jeunes des familles en difficulté ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si non, pourquoi :

La communication que vous déployez dans le cadre du PEdT contribuera-t-elle à la meilleure fréquentation des activités périscolaires (NAP et ALAE) ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si non, pourquoi et quelles sont les zones d'amélioration en termes de communication ?

Globalement, quelle regard le comité de pilotage porte-t-il sur la fréquentation des activités périscolaires et/ou extrascolaires ? (quels sont les points saillants ? toutes les tranches d'âges fréquentent-elles les activités ? mixité de genre ? mixité sociale ? est-ce que ce sont toujours les mêmes enfants qui fréquentent les activités ou bien tous les enfants ont-ils une fréquentation identique ?...)

## 12. Evolution de l'offre d'activités EN DEHORS DES NAP/garderie/ALAE :

(Exemple : activités classiques des clubs sportifs ou des associations socioculturelles destinées aux enfants/jeunes en soirée ou le mercredi après-midi, etc.)

En dehors des NAP et en dehors de la garderie ou de l'ALAE, l'offre d'activités de loisirs, culturelles, sportives, etc. pour les enfants/jeunes habitant sur votre territoire connaît-elle une évolution sensible ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si oui, quelle est cette évolution ?

l'offre en direction des enfants et des jeunes a tendance à baisser  
 l'offre en direction des enfants et des jeunes a tendance à augmenter

Si l'offre augmente : comment ? (plusieurs réponses possibles)

de nouvelles associations ont vu / vont voir le jour, ou sont venues s'implanter sur votre territoire  
 de nouvelles activités (portées par des associations déjà présentes sur le territoire) ont vu / vont voir le jour  
 de nouveaux créneaux horaires (pour activités déjà existantes sur le territoire) ont vu / vont voir le jour

Concernant cette évolution de l'offre d'activités de loisirs, culturelles, sportives, etc. pour les enfants de votre commune, vous estimez que :

cela n'a aucun lien avec le PEdT  
 cela a peut-être un lien avec le PEdT  
 s'il n'y avait pas de PEdT, cette évolution de l'offre d'activités ne se produirait pas  
 ne sait pas

Le cas échéant, comment le PEdT contribue-t-il / peut-il contribuer à cette évolution ?

[retour sommaire](#)

## 13. Dispositifs existants/nouveaux

De nouveaux dispositifs sont-ils en projet sur votre territoire entre 2022 et 2025 ?

	Existant en 2022		En projet sur 2022-2025		Remarques éventuelles :
	OUI	NON	OUI	NON	
Convention Territoriale Globale (CTG)		x		x	
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	x		x		
En dehors du CLAS, autres dispositifs contribuant à la parentalité (LAEP, REAAP, médiation familiale, espace de rencontre, etc.). Lesquels ?		x		x	
Contrat de Ville		x		x	
Dispositifs relevant de la Réussite Educative (PRE, cellule de veille,		x		x	

etc.)					
Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)		x		x	
Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPD)		x		x	
Autres :		x		x	

Le cas échéant, comment le PEdT contribuera-t-il à cette évolution ?

## 14. Evolution des ressources matérielles du territoire

De nouveaux équipements pouvant accueillir des enfants de 3 à 11 ans ou des jeunes sont-ils prévus sur votre territoire entre 2022 et 2025 (ex. : nouvelle école, salle polyvalente, bibliothèque, ludothèque, gymnase, musée, city-stade...) ?

Nouveaux équipements prévus entre 2022 et 2025	Pour tous les enfants et les jeunes	Ou pour une tranche d'âge ciblée : cocher et préciser laquelle	Remarque éventuelle
Nouvelle école	non		
Nouvelle classe	non		
Nouvelle salle polyvalente	non		
Nouvelle salle ALAE	non		
Nouveau centre de loisirs extrascolaire (ALSH)	non		
Nouvelle bibliothèque	non		
Nouvelle ludothèque	non		
Nouveau gymnase	non		
Nouveau city-stade (ou city-park)	non		
Nouveau musée	non		
Nouveau jardin public			
Autres :	non		

[retour sommaire](#)

Le cas échéant, dans le cadre de votre PEdT, quels bénéfices les enfants vont-ils retirer de ces nouveaux équipements ?

Rencontrez-vous en 2022 des difficultés liées à l'utilisation des locaux dans le temps périscolaire ?

oui, tout à fait     
 plutôt oui     
 plutôt non     
 non, pas du tout     
 ne sait pas  
 Si oui, quelles sont-elles ?

Nous avons un manque cruel de salles

Avez-vous des idées/propositions pour lever ces difficultés liées aux locaux ?

oui  non

Si oui, quelles sont-elles ? Comment le PEdT peut-il contribuer à lever ces difficultés ?

Des locaux/salles/espaces font-ils l'objet d'une mutualisation entre l'école et la structure qui organise les activités périscolaires (mairie ou association) ?

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout  ne sait pas

Si oui, quels sont ces locaux ?

Le dojo est utilisé par l'école, l'ALAE, et les associations du village  
Il en est de même pour les cours de tennis et la salle préfabriquée

Cette mutualisation de locaux/salles/espaces fait-elle l'objet d'une formalisation par écrit (ex : convention) ?

oui  non

Des outils ou du matériel font-ils l'objet d'une mutualisation entre l'école et la structure qui organise les activités périscolaires (mairie ou association) ?

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout  ne sait pas

Si oui, quels matériels/outils ?

Cette mutualisation de matériels/outils fait-elle l'objet d'une formalisation par écrit (ex : convention) ?

oui  non

## 15. Evolution des ressources humaines du territoire

Une évolution des ressources humaines contribuant à l'accueil des enfants est-elle prévue ?

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout  ne sait pas

[retour sommaire](#)

1. Recrutement de nouveaux personnels :

	Non	Oui	Si oui, nombre de personnes à recruter	Remarques éventuelles (types de contrats, temps partiels, etc.)
Coordonnateur de PEdT	x			
ATSEM	x			
ETAPS (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives)	x			
Agents de garderie	x			
Agents d'animation	x			
Intervenants occasionnels	x			
Accompagnateurs dans les transports scolaires	x			
AESH, AVS, AVL	x			
Autres (précisez)				

2. Augmentation ou diminution du temps de travail de personnels déjà en poste en 2022 :

	Non	Oui	Si oui, nombre de personnes dont le temps de travail va évoluer (préciser)	Remarques éventuelles (nombre d'heures supplémentaires chaque semaine, ou baisse du volume horaire des contrats, etc.)
Personnels administratifs de la mairie	x			
Coordonnateur de PEdT	x			
ATSEM	x			
ETAPS (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives)	x			
Agents de garderie	x			
Agents d'animation	x			
Intervenants occasionnels	x			
Accompagnateurs dans les transports scolaires	x			
AESH, AVS, AVL	x			
Autres (précisez)	x			

[retour sommaire](#)

Les personnes au contact des enfants et des jeunes dans le cadre du PEdT vont-elles bénéficier de formations spécifiques ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si oui : quelles formations ? pour quels publics (animateurs, agents techniques, intervenants, etc.) ?

Des formations sur l'encadrement des enfants seront proposées au personnel mis à disposition pour l'ALAE

Remarques éventuelles sur les moyens humains contribuant à la conception, la coordination, la mise en œuvre et l'évaluation du PEdT :

## 16. Les contraintes du territoire

Les contraintes du territoire (exemple : transports, éloignement des centres urbains, difficultés de recrutement d'animateurs, absence d'associations sur le territoire, ..... ) vont-elles évoluer ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout

Si oui, complétez le tableau ci-dessous :

Contraintes du territoire en 2022	Evolution de ces contraintes envisagées entre 2022 et 2025
La commune est très mal desservie en terme de transports en commun	Nous réitérons nos demandes pour que le service s'améliore

*Vous pouvez dupliquer ce tableau autant de fois que nécessaire.*

Remarques éventuelles :

[retour sommaire](#)

## 17. Liens avec les Familles

Quelles sont les modalités d'information des familles sur les activités périscolaires et extrascolaires ?

- panneaux d'affichages dans les lieux publics       Courrier       e-mail  
 panneaux d'affichage dans les établissements scolaires       Site internet de la collectivité  
 information écrite dans les cahiers des élèves du territoire  
 autres : .....

Selon vous, les modalités d'information des familles sur les activités périscolaires et extrascolaires prévues en septembre 2022 sont-elles satisfaisantes ?

- oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si non, pourquoi ?

Les modalités d'information des familles sur les activités périscolaires et extrascolaires vont-elles évoluer ?

- oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si oui, de quelle manière ?

Les modes de participation des parents autour des activités périscolaires et extrascolaires (organisation d'évènements par les parents, animation d'un atelier par un parent, réunion de parents, implication de parents dans la communication, implication de parents dans l'évaluation, ...) vont-ils se développer ?

- oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si oui, quelles actions sont prévues ?

Au-delà des activités périscolaires et extrascolaires, des actions sont-elles prévues dans le domaine de la parentalité dans le cadre du PEdT (ex. : groupe de parole, café des parents, conférence destinée aux parents...) ?

- oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Si oui, quelles actions ?

Globalement, la place et/ou l'implication des parents dans les actions relevant du PEdT font-elles partie des préoccupations centrales de la collectivité pour les 3 ans à venir ?

oui, tout à fait       plutôt oui       plutôt non       non, pas du tout       ne sait pas

Précisez :

Existe-t-il un contrat local d'accompagnement à la scolarité sur votre territoire ?

oui       non

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité fait-il partie de votre PEdT ?

oui       non

Si non, pourquoi ?

Le cas échéant, décrivez les articulations existantes entre le projet et les actions du CLAS et les (autres) actions menées dans le cadre du PEdT ?

### **C. Synthèse de l'état des lieux/diagnostic de votre PEdT :**

Quels sont les points forts / avancées remarquables de votre PEdT précédent (2018-2022) ?

Le plus gros point de notre précédent Pedt est la mise en place du matériel informatique dans les deux écoles.

La mise en place de l'ALAE fin 2021 n'était pas inscrit sur notre précédent PEDT , il a cependant largement amélioré l'accueil des enfants sur les écoles.

Quelles sont les zones d'amélioration de votre PEdT ? Ou les domaines ou les axes principaux à travailler de 2022 à 2025 ?

## **D. (si concerné) Evaluation du Plan mercredi 2018-2022 :**

Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018, modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs, a facilité l'organisation d'activités dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire en permettant :

- une clarification du périmètre des accueils :
  - périscolaire : les accueils organisés les jours d'école ainsi que le mercredi même sans école.
  - extrascolaire : les accueils organisés pendant les vacances scolaires ainsi que le samedi sans école et le dimanche.
- un assouplissement des taux d'encadrement : les taux d'encadrement sont aménagés pour tenir compte de la durée de fonctionnement de l'accueil et la prise en compte des intervenants ponctuels dans le calcul de ces taux est désormais possible le mercredi sans école pour les accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre d'un PEdT.

Pour conclure un Plan mercredi, la collectivité doit remplir trois conditions cumulatives :

- Organiser un accueil de loisirs périscolaire défini à l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan mercredi.
- S'engager à respecter la charte qualité plan mercredi. Cet engagement doit être formalisé par la collectivité avec les services de l'Etat et la caisse d'allocations familiales par une convention spécifique. L'organisation de l'accueil peut être confiée par la collectivité à un autre organisateur comme une association.
- Conclure un projet éducatif territorial (PEdT) intégrant le mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires organisées dans les conditions de l'article R .551-13 du code de l'éducation.

Plus d'informations sur le plan mercredi : <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

### **1. Porteurs du projet**

<b>RESPONSABLE DU PLAN MERCREDI 2018-2022<sup>1</sup></b>	
Collectivité porteuse du plan mercredi (commune ou EPCI)	
Nom Prénom	
Fonction	
Adresse postale	
Téléphone	

<sup>1</sup> Si le plan mercredi a été signé après 2018, veuillez préciser la date exacte de signature

Adresse électronique individuelle	
-----------------------------------	--

## 2. Organisation et moyens mis en œuvre dans le Plan mercredi 2018-2022

Liste des accueils de loisirs concernés par le Plan mercredi 2018-2022

Accueils de loisirs maternels	
Accueils de loisirs élémentaires	
Accueils de loisirs mixtes	

Période d'ouverture des accueils de loisirs sur le temps périscolaire du mercredi (cochez la bonne case)

Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée

Nombre de places ouvertes le mercredi en 2018-2022

Enfants de moins de 6 ans (total par commune)	
Enfants de plus de 6 ans (total par commune)	

Partenaires impliqués dans le Plan mercredi 2018-2022

--

Types de locaux utilisés lors des activités mises en place dans le cadre du Plan mercredi (salle de classe, bibliothèque, salle informatique...) en 2018-2022 ?

--

Avez-vous bénéficié de la bonification de la Pso Alsh (prestation de service ordinaire accueil de loisirs sans hébergement) portant le financement de la Caf de 0,46€ de l'heure par enfant à 1€ de l'heure par enfant ?

oui  non

Votre collectivité a-t-elle bénéficié des aides de la Caf mises en œuvre dans le cadre du plan de relance en 2020 ?

oui  non

L'aide nationale à l'investissement en accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

- Majoration de la bonification Plan mercredi dans les territoires prioritaires  non
- L'aide à l'ingénierie pour soutenir les collectivités dans la signature de nouveaux Plan mercredi  non

Votre collectivité a-t-elle bénéficié des aides apportées par les appels à projet Plan mercredi en 2019 et 2021 ?  
 oui  non

### 3. Activités mises en œuvre en 2018-2022 répondant aux 4 axes la charte qualité Plan mercredi

Rappel :

Pour les élèves de l'école maternelle, le Plan mercredi doit préserver le temps calme dont ils ont besoin ;  
 Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Axes de la charte qualité Plan mercredi	Activités et projets mis en œuvre entre 2018 et 2022	Intervenants	Effets attendus	Effets constatés
Axe 1 – Développement de la complémentarité éducative <a href="#">Lien vers la fiche conseil</a>				
Axe 2 – Inclusion et accessibilité de tous les publics <a href="#">Lien vers la fiche conseil</a>				
Axe 3 – Inscription du projet sur le territoire, développement de partenariats <a href="#">Lien vers la fiche conseil</a>				
Axe 4 – Développement d'activités éducatives de qualité <a href="#">Lien vers la fiche conseil</a>				

### III. Objectifs du PEdT 2022-2025 :

Les précédentes générations de PEdT (2015-2018 et 2018-2021) reposaient sur des projets incluant un très grand nombre d'objectifs et d'actions. Cette richesse des actions incluses dans le projet a rendu complexes le pilotage du projet et son évaluation.

Il est à présent conseillé aux élus et aux techniciens qui coordonnent les PEdT de cibler davantage les objectifs et les actions. Ce ciblage pourrait par exemple reposer sur cinq points :

1. limiter le nombre d'objectifs et actions (pour faciliter le pilotage et l'évaluation)
2. choisir des objectifs et actions qui répondent réellement à des besoins/problématiques constatés sur le terrain (renforcer la pertinence du projet et sa cohérence, éviter de lister toutes les actions éducatives du territoire)
3. faire en sorte que tous les acteurs éducatifs impliqués se sentent concernés par l'un ou l'autre des objectifs (le cas échéant, ne pas hésiter à choisir un objectif qui porte sur le partenariat entre les acteurs éducatifs ou sur les modalités de gouvernance du PEdT...)
4. prévoir les modalités d'évaluation (critères et indicateurs) du projet dès la phase d'écriture du projet (cela permet de se mettre d'accord sur le projet et de vérifier que le projet est réalisable)
5. évaluer tout au long du projet (inclure un court temps d'évaluation lors de chaque réunion du comité de pilotage : cela permet un réel pilotage du projet au fur et à mesure du déroulement de celui-ci)

#### **A. Une référence commune : le socle commun de connaissances de compétences et de culture :**

Pour permettre un dialogue plus structuré entre le temps scolaire et le hors temps scolaire, il peut être pertinent d'utiliser le même référent. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture peut être cet outil commun.

Pour de plus amples informations : <http://eduscol.education.fr/cid86943/le-socle-commun.html>

Qu'est-ce que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ?

Le socle commun vise à :

- o ouvrir à la connaissance, former le jugement et le sens critique,
- o fournir une éducation générale ouverte et commune à tous, fondée sur des valeurs permettant de vivre dans une société tolérante,
- o favoriser le développement de la personne, en adéquation avec le monde environnant,
- o développer les capacités de compréhension, de création, d'imagination et d'action,
- o accompagner et favoriser le développement physique de l'élève,
- o donner à chaque jeune les moyens de s'engager dans des activités scolaires, mais aussi de conquérir son autonomie et d'exercer progressivement son statut de citoyen responsable.

*Source : service-public.fr*

Les programmes scolaires, de 6 à 16 ans, s'appuient sur le socle commun. Ce socle est adapté à l'éducation formelle (école, etc.), mais également à l'éducation non-formelle (accueils périscolaires, accueils de loisirs périscolaires ou extrascolaires, associations d'éducation populaire, associations socioculturelles, artistiques, sportives, etc.).

#### LES CINQ DOMAINES DU SOCLE COMMUN

##### CODE DE L'EDUCATION

« Art. D. 122 1. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article L. 122-1-1 est composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire :

- o 1° les langages pour penser et communiquer : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps ;
- o 2° les méthodes et outils pour apprendre : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens

d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages ;

- 3° la formation de la personne et du citoyen : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles ;
- 4° les systèmes naturels et les systèmes techniques : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes ;
- 5° les représentations du monde et l'activité humaine : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain. »

## **B. Lien avec les projets d'école :**

### **Avez-vous eu connaissance du ou des projets d'école?**

oui                                       non                                       ne sait pas

Si non, pour quelles raisons ?

### **Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et le PEdT ?**

oui, tout à fait                                       plutôt oui                                       plutôt non                                       non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

Laïcité  
Le vivre ensemble

### **Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et les projets pédagogiques des accueils de loisirs périscolaires (ALAE) ?**

oui, tout à fait                                       plutôt oui                                       plutôt non                                       non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

### **Existe-t-il des articulations entre le projet d'école et les projets/parcours/activités périscolaires NAP (hors ALAE) ?**

oui, tout à fait                                       plutôt oui                                       plutôt non                                       non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

### **Le choix d'organisation des APC a-t-il fait l'objet d'une concertation entre les acteurs éducatifs ?**

oui, tout à fait                                       plutôt oui                                       plutôt non                                       non, pas du tout

Si non, pour quelles raisons ?

Uniquement en terme d'horaire

**C. Tableau de synthèse du projet : (à compléter en concertation avec les membres du comité de pilotage)**

[retour sommaire](#)

**PARENTALITE/VIVRE ENSEMBLE**

OBJECTIFS VISES	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS	PERSPECTIVES
DROITS ET DEVOIRS ENFANTS			ADHESION LABEL VILLE AMIE DES ENFANTS
CONSEIL D'ECOLE DES ENFANTS	ELECTION DES DELEGUES	IMPLICATION DANS LA VIE DE L'ECOLE	CREATION CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
FAVORISER LE DROIT A LA DIFFERENCE			FORMATION PERSONNEL
ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES TRANSITIONS			
PASSERELLES	ACTIONS AVEC LA CRECHE AVEC LE COLLEGE		
SOUTENIR PARENTALITE AUX AGES CHARNIERES	CONFERENCES MEDIATHEQUE		
INTERGENERATIONNEL			ECOLE AVANT PROJET COMMUN

## EDUCATION NUMERIQUE

OBJECTIFS VISES	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS	PERSPECTIVES
OUVERTURE AU MONDE AUTONOMIE RESSOURCES	MATÉRIEL ADAPTE MIS A DISPOSITION PAR ECOLE THYMO ENT		UTILISATION APPRENDRE INTERFACE
FORMATION AUPRES ENSEIGNANTS			INTERVENTION NUMERIQUE LE&CGS SUR ROBOTIQUE
		TRAVAIL EXPRESSION CONTROLE PARENTAL CHARTRE INTRA FAMILIALE	GAZETTE ECOLE ALAE APE
		DROIT A L'IMAGE	PAGE DEDIEE DANS LE JOURNAL COMMUNAL
		CREER LE LIEN OUVRIR LES POSSIBLES BONNES PRATIQUES	ETAT DES LIEUX FAIRE UN QUESTIONNAIRE PARENTS ET ENFANTS RECUPERER JEU SICOVAL
CORRESPONDANCE CLASSE ETRANGER			

## ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS VISES	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS	PERSPECTIVES
COUR ECOLE			ECOCITOYENNETE POULES
MOBILITE DOUCE			AMENAGEMENT A PIED ET EN VELO
ACTIONS ECO RESPONSABLES			ECO3 : economie energie SEREMA : pistes cyclables - économies d'énergie
DECHETS			VOIR CONSEIL ECOLE ENFANTS
JARDINAGE	Action jardinage TAP		CREATION POTAGER CLAS ALSH JARDINS FAMILIAUX
JOURNEE NETTOYAGE	WORLD CLEAN UP DAY		VOIR IMPLICATION ECOLE LE VENDREDI APRES-MIDI

## CULTURE ET SPORT

OBJECTIFS VISES	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	IMPACTS ET EFFETS ATTENDUS	PERSPECTIVES
THEATRE A L'ECOLE	SPECTACLES 2/3 par an	Apprentissage Mise en oeuvre spectacle, costume... Expression orale	Projet théâtre année complète avec finalité Impliquer ALAE
Aménagement espaces	Aide aux devoirs Lundi et Jeudi CLAS 15h45/17H15	Pas d'intérêt de déplacer le CLAS Horaire en concurrence avec les activités extérieures et ALAE	Outiller les enfants sur la méthodologie Connaissance CLAS pour les parents prévoir une réunion de rentrée spécifique
Continuité de la Chorale	APC en Anglais		Slam Printemps de poètes
Favoriser la pratique sportive	Pratique scolaire		Savoir nager Savoir rouler Course contre la faim? Sport à l'école (TENNIS GS - CM2)
Promouvoir le sport et les bienfaits			Égalité filles-garçons Tennis-santé

**D. (option) Mise en œuvre d'un Plan mercredi en 2022-2025**

**1. Porteurs du projet**

RESPONSABLE DU PLAN MERCREDI 2022-2025	
Collectivité porteuse du plan mercredi (commune ou EPCI)	
Nom Prénom	
Fonction	
Adresse postale	
Téléphone	
Adresse électronique individuelle	

*Si EPCI, préciser le nom des différentes communes concernées par le Plan mercredi 2022-2025 :*

Communes avec écoles :	Communes sans école :

*(si le nombre de lignes est insuffisant, insérer des lignes ou joindre en annexe une liste des communes avec écoles, et des communes sans école)*

*Si le PEdT/Plan mercredi n'est pas porté par un EPCI, mais est cosigné avec d'autres communes dans le cadre d'un RPI, nommer ces communes :*

Communes avec écoles :	Communes sans école :

*(si le nombre de lignes est insuffisant, insérer des lignes ou joindre en annexe une liste des communes avec écoles, et des communes sans école)*

## 2. Organisation du Plan mercredi 2022-2025

Liste des accueils de loisirs concernés par le Plan mercredi 2022-2025

Accueils de loisirs maternels	
Accueils de loisirs élémentaires	
Accueils de loisirs mixtes	

Période d'ouverture des accueils de loisirs sur le temps périscolaire du mercredi (cochez la bonne case)

Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée

Nombre de places ouvertes le mercredi dans les accueils de loisirs en 2022

Enfants de moins de 6 ans (total par commune)	
Enfants de plus de 6 ans (total par commune)	

Partenaires impliqués dans le Plan mercredi 2022-2025

--

Types de locaux utilisés lors des activités mises en place dans le cadre du Plan mercredi (salle de classe, bibliothèque, salle informatique...) en 2022-2025 ?

--

### 3. Activités mises en œuvre en 2022-2025 répondant aux 4 axes la charte qualité Plan mercredi

Rappel:

Pour les élèves de l'école maternelle, le Plan mercredi doit préserver le temps calme dont ils ont besoin ;  
Une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Axes de la charte qualité Plan mercredi	Activités et projets mis en œuvre en 2022-2025	Intervenants	Effets attendus (indicateurs d'évaluation)
Axe 1 – Développement de la complémentarité éducative <a href="#">Lien vers la fiche conseil</a>			
Axe 2 – Inclusion et accessibilité de tous les publics <a href="#">Lien vers la fiche conseil</a>			
Axe 3 – Inscription du projet sur le territoire, développement de partenariats <a href="#">Lien vers la fiche conseil</a>			
Axe 4 – Développement d'activités éducatives de qualité <a href="#">Lien vers la fiche conseil</a>			

## IV. Gouvernance : Le comité de pilotage et les instances de concertation autour du PEdT

### 1. Le comité de pilotage du PEdT

Au regard de votre précédent PEdT, avez-vous des idées/propositions pour rendre la gouvernance de votre PEdT 2022-2025 plus efficiente ?

oui  non

Si oui, quelles sont-elles ?

Quels seront les membres de droit du comité de pilotage ?

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Maire   | <input checked="" type="checkbox"/> Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autres élus   | <input type="checkbox"/> Secrétaire de mairie   |
| <input type="checkbox"/> DGS ou DGA   | <input type="checkbox"/> Enfants et jeunes  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Parents   | <input type="checkbox"/> Enseignants  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Directeur d'école   | <input type="checkbox"/> animateurs ALAE  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Directeur ALAE  | <input type="checkbox"/> ATSEM  |
| <input type="checkbox"/> Responsable de garderie  | <input type="checkbox"/> Personnels d'entretien   |
| <input type="checkbox"/> Personnels de restauration   | <input type="checkbox"/> animateurs ALSH  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Directeur de l'ALSH   | <input type="checkbox"/> animateurs ALSH  |
| <input type="checkbox"/> Responsable petite enfance (Crèche, relais assistantes maternelles, etc.)              |   |
| <input type="checkbox"/> Principal du collège   | <input type="checkbox"/> Professeurs du collège ou CPE                                    |
| <input type="checkbox"/> Proviseur du lycée   | <input type="checkbox"/> Professeurs du lycée ou CPE                                      |
| <input type="checkbox"/> Responsable de l'espace jeunes   | <input type="checkbox"/> Educateurs Spécialisés   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coordonnateur du CLAS   | <input type="checkbox"/> Intervenants du CLAS   |
| <input type="checkbox"/> Coordonnateur de réussite éducative  |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Associations sportives  | <input checked="" type="checkbox"/> Associations socioculturelles                         |
| <input type="checkbox"/> Club des aînés (ou équivalent)   | <input type="checkbox"/> Autres associations  |
| <input type="checkbox"/> Intervenants ponctuels (en périscolaire ou extrascolaire) rémunérés hors associations  |   |
| <input type="checkbox"/> Intervenants ponctuels (en périscolaire ou extrascolaire) bénévoles à titre individuel |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> CCAS  | <input type="checkbox"/> Centre social  |
| <input type="checkbox"/> Responsable services techniques  | <input type="checkbox"/> Responsable de bibliothèque ou médiathèque                       |
| <input type="checkbox"/> Médiateur  | <input type="checkbox"/> Police municipale  |
| <input checked="" type="checkbox"/> CAF de Haute-Garonne  | <input checked="" type="checkbox"/> SDJES de Haute-Garonne (ex DDCS)                      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Inspecteur de circonscription de l'Education Nationale                      |   |
| <input type="checkbox"/> Délégué Départemental de l'Education Nationale   |   |
| <input type="checkbox"/> autres : .....   |   |

**Combien de fois se réunira le comité de pilotage, de façon formelle ?**

- une fois par an                       deux fois par an                       trois fois par an  
 une fois en trois ans                       deux fois en trois ans  
 autres : .....

[retour sommaire](#)

**Qui déterminera l'ordre du jour du comité de pilotage ? (cochez une case, ou plusieurs cases si décision collective)**

- Maire     Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires  
 Autres élus                                       DGS ou DGA  
 Technicien qui coordonne le PEdT                       Directeur de l'école                       Directeur de l'ALAE  
 Parents d'élèves                               Responsable garderie                       Secrétaire de Mairie  
 autres : .....

**Qui prendra les décisions finales du comité de pilotage ? (cochez une case, ou plusieurs cases si décision collective)**

- Maire     Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires  
 Autres élus                                       DGS ou DGA  
 Technicien qui coordonne le PEdT                       Directeur de l'école                       Directeur de l'ALAE  
 Parents d'élèves                               Responsable garderie                       Secrétaire de Mairie  
 autres : .....

**Le comité de pilotage fera-il l'objet de comptes-rendus ?**                       oui                       non

**Mettez-vous en œuvre une ou des sous-commissions du comité de pilotage ?**                       oui                       non

**Si oui, sur quel thème ?**

Il existe une sous-commission pour chaque thème évoqué

**2. Les autres instances de concertation :**

**Existe-t-il une CTG (Convention Territoriale Globale – signée avec la CAF) sur votre territoire ?**

- oui     non

**Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage de la CTG et celui du PEdT ?**

- oui, tout à fait                       plutôt oui                       plutôt non                       non, pas du tout

**Si oui, quelles sont-elles ?**

**Existe-t-il un CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – signé avec la CAF, l'Education Nationale et le Conseil Départemental) sur le même territoire que le PEdT ?**

oui  non

**Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage du CLAS et celui du PEdT ?**

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout

**Si oui, quelles sont-elles ?**

**Existe-t-il des articulations entre le(s) conseil(s) d'école et le comité de pilotage du PEdT ?**

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non

**Si oui, quelles sont-elles ?**

**Existe-t-il un Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPD) sur votre territoire ?**

oui  non

**Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage du CLSPD et celui du PEdT ?**

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout

**Si oui, quelles sont-elles ?**

**Existe-t-il une instance de veille éducative sur votre territoire ?**

oui  non

**Des articulations existent-elles entre cette instance de veille éducative et le comité de pilotage du PEdT ?**

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout

**Si oui, quelles sont-elles ?**

**Existe-t-il un Contrat de Ville sur le même territoire que le PEdT ?**

oui  non

**Des articulations existent-elles entre le comité de pilotage du Contrat de Ville et celui du PEdT ?**

oui, tout à fait  plutôt oui  plutôt non  non, pas du tout

**Si oui, quelles sont-elles ?**

Existe-t-il un Conseil Municipal d'Enfants ou de Jeunes (CME/CMJ) sur le même territoire que le PEdT ?

oui

non

Des articulations existent-elles entre le CME/CMJ et le comité de pilotage du PEdT ?

oui, tout à fait

plutôt oui

plutôt non

non, pas du tout

Si oui, quelles sont-elles ?

[retour sommaire](#)

[retour sommaire](#)



## V. LISTE DES ANNEXES À JOINDRE

### ANNEXE 1

- un schéma de l'organisation d'une semaine type au 01/09/2018, faisant apparaître les horaires de classe, de restauration, les horaires de la garderie ou de l'ALAE, des APC, des NAP (le cas échéant), des transports scolaires, du CLAS, etc.

### ANNEXE 2

- un schéma de l'organisation d'un mercredi type au 01/09/2018, faisant apparaître les horaires de classe, les horaires de restauration, les horaires de l'accueil de loisirs extrascolaire (si école sur 4 jours) ou périscolaire (si école sur 4,5 jours), en précisant quelle collectivité est compétente pour l'organisation d'un accueil de loisirs le mercredi matin et/ou le mercredi après-midi, de la garderie, de l'ALAE, des APC, des NAP (le cas échéant), des transports scolaires, du CLAS, etc.

Remarque pour l'annexe 1 et l'annexe 2 :

Si les horaires sont différents en fonction des écoles, joindre un schéma pour chaque école. Si le nombre d'écoles est trop important sur votre territoire, joindre des schémas typiques des différentes organisations choisies par les écoles, en indiquant le nom et la commune d'implantation des écoles se rapprochant du schéma 1, ou du schéma 2, ou du schéma 3, etc.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, joindre tout élément contribuant à la meilleure compréhension de votre PEdT (ex : schémas, outils de communication, modèles de chartes entre partenaires que vous prévoyez d'utiliser, etc.)

Fait à : Lacroix Falgaudè

En date du : 14/06/2022

Cachet et signature du/des maire/s et/ou du Président de l'EPCI :

Le Maire,  
Jean-Daniel MARTY



[retour sommaire](#)

# Projet Educatif Territorial

## LACROIX FALGARDE

### EVALUATION

Critères	O u i	N on	A a m é l i o r e r	Précisions à apporter
<b>1. Accès aux activités</b>				
La tarification prend en compte les ressources des familles	X			
Une organisation adaptée permet aux enfants en situation de handicap de bénéficier d'un accueil adapté sur les temps périscolaires	X			
Une organisation adaptée permet aux enfants scolarisés en CLIS de bénéficier d'un accueil adapté sur les temps périscolaires	X			
La durée des déplacements lors de l'accueil périscolaire est adaptée au temps d'activité et à l'âge des enfants	X			
Les enfants et les familles ont accès à une offre de loisirs de proximité le mercredi sans coupure dans leur prise en charge	X			
<b>2. Cohérence entre les différents temps de l'enfant et qualité éducative</b>				
Les objectifs éducatifs sont partagés par l'ensemble des partenaires	X			
Une organisation de la passation des informations entre les différentes équipes est formalisée	X			

Une définition de postures éducatives partagées est recherchée par les différents acteurs éducatifs			X	
Le projet laisse la place au choix de l'enfant	X			
Le projet laisse la possibilité aux enfants d'avoir accès à des activités libres, voire « de ne rien faire»	X			
Le projet d'école a été pris en compte lors de la mise en œuvre du PEDT	X			
L'organisation des temps de transition a permis de garantir la sécurité des mineurs	X			
L'organisation des temps de transition a permis de garantir la qualité de l'accueil	X			
Des modalités de concertation ont été mises en œuvre avec l'équipe enseignante	X			
La cohérence éducative entre les différents temps périscolaires de la journée a été prise en compte au sein du projet			X	
Une cohérence a été recherchée entre les temps périscolaires de la semaine et celui du mercredi			X	
L'offre de loisirs a pris en compte les spécificités de l'accueil des enfants de moins de 6 ans			X	
<b>3. Elaboration et suivi concerté</b>				
Les équipes enseignantes sont représentées au sein du comité de pilotage	X			
Les équipes d'animation sont représentées au sein du comité de pilotage	X			
Les parents d'élèves sont représentés au sein du comité de pilotage	X			
Les partenaires associatifs, notamment culturels et sportifs, sont représentés au sein du comité de pilotage	X			

Un comité de pilotage s'est réuni régulièrement			X	
Une instance de suivi du PEDT a permis de le faire évoluer			X	
En cas de PEdT intercommunal, des temps de concertation locaux sont déclinés à l'échelle des écoles				
Une information sur les intentions éducatives a été transmise aux familles			X	
Une information sur les modalités organisationnelles a été transmise aux familles			X	
<b>4. Qualité des intervenants et sécurité des mineurs</b>				
Le taux d'encadrement choisi a permis de conduire des activités en toute sécurité	X			
Le taux d'encadrement choisi a permis de conduire des activités de qualité	X			
Les activités de loisirs périscolaires s'inscrivent dans la cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs	X			
La problématique des remplacements a été anticipée	X			
Des temps de concertation de l'équipe d'animation avec l'ensemble des intervenants (ASEM, bénévoles, partenaires culturels et sportifs etc) ont eu lieu			X	
<b>5. Coordination du projet</b>				
Un élu référent est chargé du suivi du PEDT	X			
Un technicien occupe la fonction de référent PEDT	X			<b>ELUE</b>
Le pourcentage ETP du technicien dédié à la coordination du PEDT est suffisant			X	
Un référent a été nommé sur chaque site scolaire			X	
Le référent de site n'est pas en gestion quotidienne d'une animation			X	

<b>6. Qualité des aménagements et des locaux</b>				
Les locaux mobilisables pour l'accueil périscolaire sont en nombre suffisant et adaptés à l'accueil de mineurs			X	
Des règles de fonctionnement et de partage des locaux scolaires sont formalisées			X	
<b>7. Pertinence du territoire</b>				
L'échelle de coordination du PEDT est pertinente	X			
<b>8. Formation</b>				
Le personnel formé est en nombre suffisant			X	
Les personnels qui interviennent au cours des TAP ont bénéficié de temps de formation			X	
Un plan de formation est établi			X	
<b>9. Présence d'éléments d'évaluation</b>				
Des indicateurs d'évaluation qualitatifs sont définis			X	
Des indicateurs d'évaluation quantitatifs sont définis			X	
Des procédures de remédiation ont été mises en place pour faire évoluer le projet			X	
Des outils de remédiation ont été mis en place pour faire évoluer le projet			X	

# JOURNEE TYPE AU 01/09/2022

Horaires	Temps associés
07h30 / 08H50	ALAE
08H50/12H	ECOLE
12H/ 12H30	APC
12H/14H	ALAE
14H/16H15	ECOLE
16H30	BUS
16H15/18H30	ALAE
16H15/17H45	CLAS LUNDI ET JEUDI

# AXE : Environnement

Jean Daniel MARTY, Marie JUVIN, Fabienne CEYTE, Axelle CRESENT,

Marie Lirola

Elsa Descaillet



# Quelques idées

- ▶ Penser les cours d'école comme un cadre d'expérimentation et de promotion de l'écocitoyenneté -> potager/ coins nature: espace d'ombrage, poules....
- ▶ Penser l'école comme un espace ouvert sur le village et son environnement proche et non comme un espace sanctuarisé -> quelles sont les destinations multiples de l'école / espaces dédiées à la transmission / espaces modulables ...
- ▶ Penser des espaces permettant de garantir le respect des rythmes et la santé de chacun : espaces calmes en intérieur comme en extérieur

- ▶ Sensibiliser aux comportements éco responsables
- Poursuite des actions initiées
- Reprise de la démarche pédagogique au sein des associations
- Implication des familles par l'exemplarité
- ▶ Cultiver les cycles de la nature
- Apprentissage des gestes simples du jardinage au fil des saisons
- Observation de la bio-diversité, animale et végétale
- Compréhension des événements climatiques
- Projets pédagogiques autour des jardins familiaux ?!

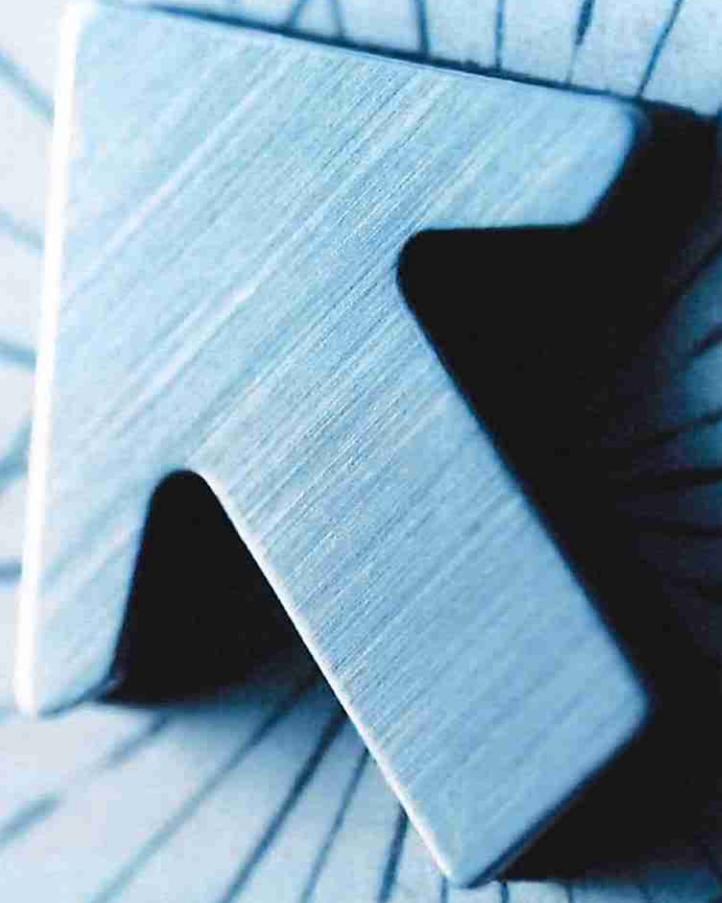


# AXE : EDUCATION NUMERIQUE



Thierry David ( Elu ) / Christophe  
Dessouter ( Elu en charge  
numérique ) / Melinda Binet ( Ape ) /  
Marielle Delai ( Ape )

Marie Lirola ( Elue Coordonnatrice ) /  
Elsa Descaillot ( Elue Pilote )



# Analyse SWOT

Interne

Forces

Faiblesses

Externe

Opportunités

Menaces

Partant du constat qu'on vient de faire, quelle stratégie à mettre en place ?

Duverture au monde, permettre de faire des choix,  
être autonome : être capable de trouver et de mobiliser des ressources

## Prévoir du matériel adapté

- Etat des lieux du matériel mis à disposition dans les 2 écoles
- Etat des lieux des formations auprès des enseignants et directeurs des outils numériques
- Intervant : Christophe Dessouter

## Penser des outils de communication

- Proposition d'une gazette ( à voir le rythme ) faite par les enfants dans le cadre de l'Alae et l'Alsh ?
- Idée d'y intégrer photos, reportage, interview, vidéo.....
- Format papier ET format numérique
- Travail de rédaction
- Intervenants : CLAS / LECS / LEO LAGRANGE ...

# Développer l'analyse critique, l'éducation aux médias, l'éducation au numérique

- En lien avec la gazette
- Mener des actions d'éducation aux médias, au réseaux sociaux, fake news ...sur les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires
- Sensibilisation aux danger et aux bonnes pratiques
- Journal en ligne
- Utilisation des tablettes et ordi portable
- Avantage du numérique : Traitement de texte , faire intervenir des parents journalistes ou travaillant dans la communication
- Intervenants : Médiathèque , Lecgs, Léo Lagrange...

# Sensibilisation aux dangers des médias

- Comment configurer une box
- Contrôle parental
- Règles intra familiales
- Conférence , exposition
- Directrices : qu'est ce qui est prévu ou pourrait être prévu dans le programme pour l'accès au numérique? Ou'est ce qu'elles comptent faire ? Comment peut on les aider ?
- Action : défi 1 semaine sans tel tablette ou télé
- Action : conseiller des sites ou applications pour outils informatiques , lien à relier à la gazette
- Médiathèque en mettre en lien avec les intervenants
- Conférence : SICOVAL LECS Gendarmerie
- Pendant les temps TAP , idée de Brainstorming auprès des enfants en élémentaire
- Intervenants CLAS / LECS / LEO LAGRANGE .....